



GROUPE SCOLAIRE  
BLANCHE DE CASTILLE

# REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Chers parents,

Vous avez fait le choix du groupe scolaire Blanche de Castille pour assurer à vos enfants une scolarité en harmonie avec votre éducation familiale. Blanche de Castille est un établissement catholique dans lequel l'instruction religieuse est traditionnelle et les programmes scolaires classiques. Comme à la maison, la vie ne peut s'organiser sans règle. Dans une école accueillant de nombreux élèves, il est impossible de vivre sans règlement ni ordre. Nous vous demandons donc de signer ce règlement et de nous aider à le faire respecter pour le bien de chacun.

La Direction.

Saint Dominique Savio :

« Don Bosco, aidez-moi à devenir un saint ! »

Don Bosco :

« Je veux t'offrir la formule de **la sainteté**. Fais bien attention.

*Primo : **la joie**. Ce qui te trouble et t'enlève la paix ne vient pas du Seigneur.*

*Secundo : les études et la piété. Attention en classe, **application dans le travail et la prière**.  
Tout cela par amour du Seigneur.*

*Tertio : **Fais du bien aux autres**. Aide toujours tes camarades, même si cela te coûte des sacrifices. La sainteté, c'est cela.*

*Avec la Vierge Marie, demeure dans la joie de l'Esprit Saint et va vers les autres ».*

« Dans toute organisation sociale, toute famille, toute association, chacun doit concourir personnellement à l'œuvre générale. Il doit travailler de tout son cœur à sa conservation, à la réussite de ses œuvres, à son extension ».

Père BRISSON

## 1) PONCTUALITE - ENTREE ET SORTIE DES LOCAUX

### • Horaires

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

### • Entrée dans les locaux

Accueil des élèves le matin et l'après-midi :

- Les élèves de PS MS sont accueillis par leur enseignante de 08h15 à 08h30 et de 13h15 à 13h30 dans le hall d'entrée du bâtiment principal côté parking.
- Les élèves de GS CP sont accueillis sur leur cour de récréation côté parking de 08h15 à 08h30 et de 13h15 à 13h30, heures auxquelles ils rentreront en classe sous la responsabilité de leur enseignante respective. En cas de mauvais temps ou de période de froid, les élèves de GS CP sont accueillis par leur enseignante dans le hall d'entrée du bâtiment principal côté parking.
- Les élèves de CE1, CE2, CM1 et 7ème sont accueillis par une enseignante de 08h15 à 08h30 et de 13h15 à 13h30 au portail côté collège, heures auxquelles ils rentreront en classe sous la responsabilité de leur enseignante respective.

Monsieur le Surveillant Général veillera à la fermeture de ces accès à 08h30 et 13h30 précises.

### • Sortie des locaux

- Les écoliers ne déjeunant pas au sein de l'établissement le quittent sous la responsabilité de leur parent à 12h00 précises.
- Les parents ne sont pas autorisés à rentrer avec leurs enfants dans les locaux (à l'exception des parents de PS MS qui ont accès au hall d'entrée).
- Les abords de l'école ne sont pas un lieu de récréation. Les parents et accompagnants veilleront à la bonne tenue de leurs enfants afin de préserver leur sécurité.
- Le stationnement des véhicules se fait uniquement sur le parking goudronné prévu à cet effet.

## 2) ASSIDUITE – SANTE

Toute absence d'élève doit être justifiée.

Les dates des vacances (selon le calendrier distribué en début d'année scolaire) doivent être respectées. **Les élèves ne sont donc pas autorisés à prendre des congés en dehors de ces dates.**

De même, **tous les rendez-vous médicaux ou autres seront pris en dehors des horaires scolaires.** Seules certaines rééducations pourront se faire sur le temps scolaire en accord avec l'enseignant et la direction.

Toute demande d'absence pour raisons exceptionnelles et sérieuses sera présentée par écrit à Monsieur le Directeur au-moins 48 heures à l'avance. Toute absence pour imprévu grave ou maladie sera signalée à l'école par téléphone (07 81 67 86 95) et par courriel ([viescolaire@blanchecastille-lemans.fr](mailto:viescolaire@blanchecastille-lemans.fr)) avant 08h30 le matin et 13h30 l'après-midi. Elle sera confirmée au retour de l'élève par un mot écrit remis à l'enseignant. Toute absence dépassant une semaine sera obligatoirement justifiée par un certificat médical.

Les maladies infantiles ou la présence de poux doivent être signalées. Les enfants atteints de maladies contagieuses, même bénignes, ne seront pas acceptés à l'école. De même, en cas d'épidémie, il est demandé de garder à la maison toute la fratrie pendant la période d'incubation.

### 3) RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

- **Tenue**

Les élèves portent leur uniforme qui doit être complet et propre.

La totalité des effets vestimentaires est marquée au nom de l'élève. Les uniformes déchirés ou troués seront réparés ou remplacés rapidement.

Selon les indications de la maîtresse, les élèves de la maternelle seront pourvus de pantoufles et/ou de bottes.

Les tennis, baskets et chaussures de toile sont interdites.

La coupe de cheveux doit être courte, dégagée et structurée pour les garçons, les cheveux doivent être attachés pour les filles, avec le visage dégagé.

Le maquillage et le vernis à ongle sont strictement interdits.

- **Ordre**

L'ordre et le calme sont de règle dans les locaux de l'école.

Le silence est demandé dans les couloirs.

A la fin de la récréation, les élèves se rangent en silence et gardent le silence jusqu'à l'entrée en classe.

- **Politesse et langage**

Les élèves doivent respecter les règles essentielles de politesse et de courtoisie.

Il convient d'éviter tout vocabulaire impoli ou grossier et d'utiliser les expressions de courtoisie telles que :

« *Bonjour Madame, Monsieur... s'il vous plaît Madame, Monsieur... Merci Madame, Monsieur...* ».

Les élèves vouvoient les adultes.

Un vocabulaire grossier et/ou une attitude irrespectueuse peuvent être sanctionnés par une retenue.

### 4) ORDRE ET RESPECT DES LOCAUX ET DU MATERIEL – JEUX

- **Ordre et respect du matériel**

La qualité du cadre de vie est l'affaire de tous.

Maintenir les locaux, le mobilier et tout autre matériel en ordre et en bon état contribue à l'ambiance de travail et constitue l'une des composantes du respect dû à toutes les personnes qui travaillent à l'école, élèves, enseignants, personnel éducatif, bénévoles.

Les papiers et autres débris seront jetés dans les corbeilles.

Le dernier sorti d'une pièce (classe, sanitaires ...) veillera à laisser la pièce en ordre, à fermer la porte et à éteindre la lumière. Chacun respectera les installations, le mobilier, le matériel pédagogique et le matériel de sécurité (extincteurs, coups de poings incendie ...).

Les objets trouvés seront remis à monsieur le Surveillant Général.

A la fin de chaque année, les vêtements et objets non marqués et non réclamés seront donnés à des œuvres caritatives.

- **Jeux**

Les gadgets échangés, les jeux violents, jeux dangereux (canifs, billes d'acier...), chewing-gums, jeux électroniques, téléphones portables, rollers, planches à roulettes et trottinettes sont interdites. A partir du CP, il est demandé aux enfants de ne plus apporter de jouets ou de peluches en classe.

Les élèves ne sont pas autorisés à introduire au sein de l'établissement des livres et manuels sans y avoir été invités par leur professeur. Ils ne doivent pas être en possession de liquidités.

## 5) DEJEUNERS – PANIERS REPAS

L'école ne dispose pas de service de restauration mais les enfants qui ne peuvent rentrer chez eux ont la possibilité d'apporter un panier-repas et de déjeuner sur place.

En début de chaque trimestre, les familles sont invitées à préciser les jours de repas à l'école. Lors du repas, les règles de calme et de politesse sont les mêmes qu'en classe. Les élèves prennent leur repas proprement. Ils disposent en maternelle et en CP de bavoirs en tissu, au primaire de serviettes de table.

Le repas débute et se termine par un temps de prière.

A la fin du repas, les élèves de CE CM et 7<sup>ème</sup> participent au nettoyage et à la remise en ordre de leur salle.

## 6) SUIVI DU TRAVAIL SCOLAIRE

Une réunion d'information des parents est proposée au début de chaque année. A cette occasion, après une présentation générale de l'école par le Directeur et par l'aumônier, les parents sont informés des programmes et méthodes employés par les enseignantes en classes.

**Le travail du soir nécessite un suivi quotidien des parents.**

Les cahiers du jour sont remis aux parents chaque vendredi et sont à rapporter signés le lundi matin, ainsi que les cahiers de contrôle le cas échéant. Il est conseillé de revoir brièvement les exercices mal compris, ainsi que leur correction.

Toutes les notes font l'objet de relevés réguliers toutes les trois semaines. Un bulletin trimestriel est adressé aux familles en décembre, mars et juin.

En maternelle, un bulletin d'évaluation est remis aux familles à la fin de chaque trimestre.

## 7) ENCOURAGEMENT ET SANCTIONS

C'est en travaillant sérieusement et dans le calme que les enfants parviendront à s'épanouir dans le cadre scolaire. Les enseignants ont à cœur de souligner les efforts des élèves et de les encourager à bon escient.

L'école se devra de remédier pour le bien de tous au non-respect des règles connues de tous au sein de l'école et lors des sorties quelles qu'elles soient (agitation, désobéissance, insolence, grossièreté, tricherie, manque d'assiduité au travail). La sanction est relative au manque de travail, aux écarts de comportement ou à l'indiscipline. La sanction est progressive et proportionnelle à l'acte qui l'a motivée.

## 8) CONTACTS ET INFORMATIONS DES FAMILLES

Ils se font par le biais du cahier de liaison. Les familles peuvent solliciter un rendez-vous auprès de l'enseignante. Le directeur reçoit les familles sur rendez-vous les mardis et jeudis entre 16h00 et 19h00. Les rendez-vous seront pris auprès de madame la Directrice-Adjointe, en lui stipulant l'objet du rendez-vous.

Parents référents : un « parent référent » est nommé par le Directeur dans chacune des classes. Il aide à l'intégration des nouvelles familles, encourage les parents à participer à la vie de l'école, coordonne l'entraide des familles au sein de la classe ... Il est un partenaire de l'enseignante et de la direction dans un esprit de confiance mutuelle, de charité et de discrétion. Le « parent référent » n'exerce aucun rôle de médiation entre les professeurs et les parents. En cas de difficultés ou d'incompréhension d'une famille vis à vis d'un professeur, il lui est demandé de renvoyer aussitôt celle-ci vers le professeur concerné.

### Maximes du bon écolier

#### OBEISSANCE

*J'obéis tout de suite.  
Je respecte le silence.  
Je lève le doigt avant de parler pour demander la parole.*

#### TENUE

*Je me tiens bien en classe.  
Je marche posément dans les couloirs.*

#### RESPECT

*Je sais écouter et respecter les autres.  
Je parle correctement.  
Je suis bon camarade en récréation  
Je montre le bon exemple.  
Je rends service.*

#### PIETE

*J'ai une tenue respectueuse pendant la prière.  
J'arrive à l'heure à la messe.*

#### TRAVAIL

*Je suis attentif en classe.  
Je travaille seul.  
Mon travail à la maison est fait correctement.*

#### ORDRE ET SOIN

*Je range mon casier.  
Mes cahiers sont bien tenus.  
J'ai toujours toutes mes affaires.  
Je prends soin du matériel scolaire.*

#### POLITESSE

*Je salue la maîtresse en arrivant et en partant.  
Je me lève quand un adulte entre dans la classe.  
Je frappe avant d'entrer dans une pièce*